

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE D'ECOCONSTRUCT

Les présentes conditions générales ont été élaborées pour clarifier les attentes et les exigences de performance du fournisseur (Ecoconstruct S.A) et du client afin de maximiser la rapidité, l'efficacité et la précision des commandes de produits préfabriqués en béton pour le projet du client.

Tous les points de ces conditions générales, à moins qu'ils ne soient modifiés et convenus par écrit, seront considérés comme ayant été lus et acceptés par le client et prévaudront sur tous les autres documents contractuels envoyés à Ecoconstruct S.A.

1. Prix : Les prix sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Les livraisons seront effectuées aux prix convenus.

2. Réclamations pour dommages : Les réclamations pour des produits défectueux ne seront pas prises en compte:-.

a) Le client doit avoir un représentant autorisé sur le site à tout moment pendant l'activité de livraison et tous les produits doivent être acceptés et signés à la livraison sur le site.

b) Nous n'assumons aucune responsabilité pour tout dommage causé aux produits une fois livrés sur le site du client.

c) Si lesdits produits arrivent endommagés, il est de la responsabilité du client de noter les dommages à l'unité sur le reçu de livraison, si aucune note n'est notée sur le reçu de livraison, nous ne prenons aucune responsabilité pour lesdits dommages.

d) Les réclamations ne peuvent être indiquées que pour des dommages supérieurs à 10% des produits vendus.

3. Paiement : Le paiement du compte approuvé doit être effectué en totalité avant le début de la fabrication.

a) Les autres méthodes de paiement acceptables comprennent le paiement anticipé de 70 % en espèces, par chèque bancaire ou en fonds compensés déposés sur le compte de dépôt de la société. (Le numéro de compte et le numéro de référence de la transaction seront fournis sur demande).

b) Aucune retenue ne sera effectuée par le client.

c) Des intérêts sont dus sur les comptes en souffrance. Les intérêts sont facturés au taux de 5% par semaine.

d) La clause "paiement au moment du paiement" n'est pas acceptable.

e) Toute forme de caution ou de garantie de paiement est exclue.

f) Sauf si des accords de paiement échelonné ont été conclus.

g) Si le paiement est effectué par chèque, il ne sera considéré comme effectué que lorsque le chèque aura été compensé par la banque sur laquelle il est tiré.

h) Le client n'est pas autorisé à effectuer des paiements à découvert ou à déduire des retenues sur les paiements, sauf accord préalable.

i) En cas de non-respect des conditions de paiement de quelque manière que ce soit, la société se réserve le droit de retenir la fourniture, de résilier les accords relatifs aux biens ou services non livrés, de mettre fin à toutes les installations et d'engager une action en justice pour le recouvrement des montants impayés et des frais encourus.

j) L'acheteur accepte de payer à la société, sur demande, tous les frais et dépenses, y compris les frais juridiques sur une base avocat/client, encourus par la société pour le recouvrement de tout montant en souffrance.

4. Titre et risque : Le titre de propriété des produits ne sera transféré au client qu'après réception du paiement intégral des produits, ainsi que de tout intérêt ou coût associé.

5. Échantillons/présentations : Tout échantillon de produit ou de présentation est fourni pour indiquer uniquement la nature générale du produit. Nous ne garantissons pas que les produits fournis correspondent en termes de couleur, de texture ou de mélange à un échantillon ou à un présentoir précédemment fourni.

6. Efflorescence : Nous faisons tout notre possible pour minimiser l'apparition d'efflorescence dans les produits préfabriqués. Néanmoins, l'efflorescence peut se produire de temps en temps. L'efflorescence doit être prise pour ce qu'elle est - un phénomène naturel dans un produit fabriqué à partir de matières premières naturelles. Nous n'accepterons aucune responsabilité ou réclamation si des efflorescences apparaissent dans nos produits.

7. Mélange de produits : La gamme complète des produits de la société est fabriquée à partir des meilleures matières premières naturelles disponibles. Ces matières premières naturelles présentent de temps à autre des variations de teintes. Par conséquent, tous les matériaux doivent être mélangés. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les zones "inégaux" des produits. Il incombe au client de s'assurer que les produits sont mélangés de manière adéquate.

8. Aspect : Tous les bétons préfabriqués architecturaux, la société prend un soin extrême pour s'assurer que la qualité du produit est la meilleure qu'elle puisse être. Cependant, le béton et ses ingrédients (sable, granulats, ciment et oxydes) sont des produits naturels et peuvent présenter des variations de couleur, de forme, de taille et de propriétés naturelles. Par exemple, les veines de cristaux de quartz.

La couleur du béton peut également varier d'un jour à l'autre et d'un produit à l'autre en raison des fluctuations environnementales de température et d'humidité, de la teneur en eau des matières premières, du temps de durcissement du béton, du dosage et de l'approvisionnement en granulats. Avec la vibration du béton, il est également difficile d'obtenir un aspect distribué complètement uniforme.

Grâce à notre développement, la société a établi de nombreuses procédures efficaces pour réduire les incohérences et les variations du béton. Nous ne pouvons cependant pas garantir que tous les produits auront exactement la même consistance et le même aspect.

9. Honage/polissage : Tout produit qui est honé ou poli peut être sujet à une réduction d'épaisseur allant jusqu'à 10mm.

10. Variation de la taille du produit : Les tailles indiquées sont des tailles nominales uniquement. Des variations de taille peuvent se produire de temps à autre en raison du processus de fabrication.

11. Gaspillage : L'industrie de la maçonnerie en béton autorise un facteur de perte allant jusqu'à 5%. Les clients doivent donc ajouter 5% sur leur plan d'achat.

12. Garantie de qualité

12.1. Nous ne serons pas liés par ou soumis à une obligation de garantie conditionnelle ou à une responsabilité quelconque en ce qui concerne l'état, la qualité marchande ou l'aptitude à l'emploi des biens fournis par nous-mêmes, à l'exception de toute obligation de garantie conditionnelle ou responsabilité non exclue qui est implicite en droit.

12.2. Toute réclamation concernant la qualité des marchandises fournies doit nous être adressée par écrit dans les deux (2) jours suivant la livraison des marchandises. Les marchandises faisant l'objet de toute réclamation doivent être conservées intactes et disponibles pour une inspection par la société.

Que les marchandises soient inspectées ou non par la société, le retour des marchandises sera aux frais de l'acheteur, à moins que nous n'en ayons convenu autrement par écrit. Les marchandises qui nous sont retournées doivent être dans le même ordre et état que celui dans lequel elles ont été livrées. Si nous sommes convaincus que les marchandises sont de qualité légalement inadéquate, nous pouvons les remplacer.

12.3. Nous ne serons en aucun cas responsables des pertes ou des dommages, directs ou indirects, résultant de l'utilisation ou de l'application des marchandises ou de leur traitement ultérieur, qu'ils soient dus à des défauts des marchandises ou autres, même si ces pertes ou ces dommages sont le résultat de la négligence de la société.

12.4. Lorsque les pratiques commerciales impliquent des conditions ou des garanties dans le contrat découlant de ces conditions ou les incorporant, notre responsabilité en cas de

violation d'une telle condition ou garantie (autre qu'une condition ou garantie impliquée par la Loi) sera limitée, sous réserve de cette Loi, à : dans le cas des marchandises, la réparation ou le remplacement des marchandises, à notre choix ; et dans le cas des services, la fourniture de nouveaux services.

12.5. Toutes les autres conditions et garanties implicites sont exclues par les présentes dans toute la mesure permise par la loi.

13. Capacité à fournir : Tous les efforts seront faits pour exécuter tout contrat ou commande qui nous est confié, mais aucune responsabilité ne sera acceptée pour les retards causés par un approvisionnement limité du stock. Nous nous réservons également le droit d'effectuer des livraisons échelonnées et l'absence de livraison ne nous engage en rien.

14. Annulation ou report de commande : Aucune demande d'annulation ou de report de commande ne sera acceptée par nous à moins qu'elle ne soit autorisée par écrit par le directeur général de la société ou son représentant.

15. Remboursement du dépôt de la commande : Si un client demande le remboursement d'un dépôt "fait sur commande", il devra en faire la demande par écrit au directeur général de la société ou à son représentant. L'éligibilité du client à un remboursement sera à la discrétion de la société.

16. Commandes reportées : Les commandes passées avec une date de livraison ou d'enlèvement prévue, qui sont reportées pour des périodes supérieures à 1 semaine, seront remises en stock avec des frais de réapprovisionnement de 25%. Toute commande annulée devant être réapprovisionnée plusieurs fois entraîne des frais de 100 000 FCFA.

17. Produits fabriqués sur commande : Ces produits sont des produits non standard et seront fabriqués sur commande. En raison de la taille des lots de béton, il peut y avoir de petites quantités supplémentaires par rapport à la commande initiale. Ces quantités supplémentaires seront livrées, facturées et devront être payées par le client.

18. Livraisons : Les variations de quantités par rapport à celles indiquées sur les bons de livraison doivent être signalées par écrit dans les 24 heures suivant la livraison, faute de quoi l'entreprise n'acceptera aucune responsabilité pour de telles réclamations. Les produits livrés sur des sites non surveillés relèvent de la responsabilité du client et la société n'acceptera aucune réclamation pour manque de produits. Les dates de livraison ne sont que des estimations et la société ne peut être tenue responsable de toute perte ou dommage survenant si la livraison n'est pas effectuée à la date convenue. Les registres de livraison de la société constituent une preuve prima facie de la livraison du produit en bon état et dans la quantité et la description commandées. Le temps standard prévu pour le déchargement est de 1 heure maximum. Si le temps de déchargement dépasse 1h, la société ou son agent de livraison se réserve le droit d'appliquer des frais de livraison supplémentaires au client.

19. Dommages au site : La société apportera le plus grand soin possible à la livraison des produits sur le site. Cependant, la société ne sera pas responsable de tout dommage ou blessure aux personnes, aux créatures ou aux biens. Veuillez-vous assurer que nos chauffeurs ont un accès facile.

20. Instructions de livraison : Toute instruction de livraison spéciale sera évaluée sur place par le chauffeur de livraison de notre agent. Nous nous réservons le droit de refuser toute instruction de livraison jugée dangereuse ou déraisonnable. Dans ce cas, le produit sera laissé sur une bande naturelle ou tout autre endroit approprié, sous la responsabilité du client.

21. Souillure de la chaussée/du trottoir : Notre agent de livraison peut refuser toute instruction de livraison susceptible de salir les routes et/ou les trottoirs. Dans ce cas, le produit sera laissé sur un endroit approprié sous la responsabilité du client.

22. Spéciaux" ou "Secondes" : Lorsqu'un produit est fourni par la société en tant que "second" ou "spécial", aucune garantie n'est donnée par la société. La société ne sera en aucun cas responsable de la performance, de l'utilisation ou de tout défaut d'un tel produit.

23. Palettes : Les palettes restent la propriété de la société à tout moment et seront collectées à notre convenance. Des frais de dépôt de palettes seront appliqués. Les dépôts sont remboursés par chèque uniquement.

L'autorisation de pénétrer dans une propriété privée pour collecter les palettes vides de l'entreprise est fournie par le client.

24. Limitation de responsabilité : Le total des réclamations pour des défauts de fabrication, des défauts résultant du produit fourni par la société ou toute autre perte ou tout autre dommage encouru à la suite d'un acte ou d'une omission de la société est limité au moindre du prix facturé pour le produit et du montant de la perte ou du dommage encouru.

25. Estimation : Toute estimation de plan ou de quantité fournie par la société sera entreprise sur la base qu'il s'agit d'une estimation seulement. La société n'acceptera aucune responsabilité ni aucun coût que le client pourrait encourir en raison de l'inexactitude de l'estimation de la société.

26. Modification : La société peut modifier les présentes conditions générales de vente de temps à autre en informant le client de cette modification.

27. Droit applicable : Le traité uniforme OHADA s'applique aux présentes conditions générales de vente.

28. Intégralité de l'accord : Les présentes conditions générales de vente et tout devis écrit remis par la société au client constituent l'intégralité de l'accord entre la société et le client et, sous réserve de toute loi applicable, toute garantie, représentation, caution ou autre

condition de quelque nature que ce soit non contenue et enregistrée dans les présentes conditions générales de vente et tout devis écrit est sans effet.

29. Résiliation : Si une disposition des présentes conditions générales de vente est invalide et non applicable conformément à ses termes, toutes les dispositions qui se suffisent à elles-mêmes et peuvent être appliquées séparément sans tenir compte des dispositions invalides seront et continueront à être valides et applicables conformément à leurs termes.

30. Garanties et responsabilité : La société fera tout son possible pour se conformer à ses obligations en vertu des présentes conditions générales de vente. Toutefois, la société ne sera pas responsable envers le client pour quelque raison que ce soit, y compris en cas de violation des présentes conditions générales de vente, sauf si cette violation est grave et délibérée, et dans ce cas, la responsabilité de la société est limitée au prix indiqué.

31. Intérêts capitalisables : Le Client charge par les présentes en faveur de la Société tous ses biens et intérêts dans tout terrain et dans tout autre actif, qu'il soit matériel ou immatériel, en pleine propriété ou à bail, dans lequel il a actuellement un intérêt légal ou bénéficiaire ou dans lequel il acquiert ultérieurement un tel intérêt avec le paiement de toutes les sommes dues par le Client et consent à ce que la Société dépose un ou plusieurs caveats qui notent son intérêt dans ou sur tout tel terrain ou autre bien susceptible d'être mis sous caveat ;

32. Taxe sur les produits et services : Tout prix payable pour une fourniture effectuée par la société en vertu des présentes conditions générales de vente sera augmenté ou diminué (selon le cas) d'un montant égal à l'effet net de tout changement du nouveau système fiscal sur le coût de la fourniture de cette fourniture par la société. Dans cette clause :

33. Étendue des travaux :

33.1. Le devis porte sur la fabrication et la livraison des Produits préfabriqués tels qu'ils sont énumérés dans le devis (facture pro forma) uniquement sur la base d'une livraison " franco camion " sur le site.

33.2. Le prix est strictement basé sur le document mentionné sur le devis. Toute modification de ce document peut affecter le prix en conséquence.

33.3. Les inclusions et exclusions de l'étendue des travaux sont strictement conformes au devis, tous les éléments non mentionnés sont strictement exclus.

33.4. Le client est responsable du déchargement des produits et du stockage sur site, etc.

34. Livraisons de produits :

34.1. Le client doit fournir un accès adéquat au site et aux alentours, y compris une préparation adéquate du sol pour les camions de livraison. La société n'assume aucune

responsabilité pour l'inspection de l'accès ou de la préparation du sol pour les camions de livraison. Cette responsabilité incombe au client.

34.2. Un programme de livraison séquentiel comprenant la référence de l'article, la date et l'heure doit être fourni à la société par écrit uniquement, au moins une semaine (5 jours ouvrables) avant que les livraisons n'aient lieu, la confirmation finale étant donnée dans les 48 heures suivant la livraison. Toutes les dates et heures de livraison sont sujettes à l'accord de la société, et la société ne sera pas responsable de toute perte, coût ou dommage résultant d'un manque de livraison à temps.

34.3. Des retards peuvent survenir en raison de la circulation, de la disponibilité des camions et des exigences de chargement, ce qui peut entraîner une perturbation de l'arrivée du produit sur le site, pour laquelle la société ne peut être tenue responsable.

35.4. L'entreprise fera tous les efforts raisonnables pour charger les unités préfabriquées dans l'ordre de la séquence d'enlèvement. Cependant, en raison de l'efficacité du transport et des procédures de chargement sûres, il n'est pas garanti que toutes les unités soient livrées dans l'ordre demandé.

36.5. Il n'a pas été tenu compte des opérations ou permis dans la rue, des plans de gestion du trafic ou des opérations de contrôle du trafic.

35. Prévention de l'exécution : Lorsqu'une partie contractante est elle-même à l'origine du défaut d'exécution, soit d'une obligation due par elle, soit d'une condition dont dépend sa responsabilité, elle ne peut se prévaloir de ce défaut.